



Numéro de l'acte	2024-31-URBMC
Nature de l'acte	Délégation
Date de réception	06/21/2024
Date de transmission	17/04/2024
Date de réception préfecture	17/04/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

QUESTION N°2024-31

URBANISME : CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE REPRISE DE GESTION PAR LA CAPSO A LA VILLE D'ARQUES – SIGNATURE D'UN AVENANT 5

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux - Voirie & Cimetières

Le conseil municipal,

Considérant que, par convention, le complexe culturel Daniel Balavoine, propriété de la ville d'Arques, a été mis à disposition gratuitement, au profit de l'intercommunalité, cette dernière assurant les obligations du propriétaire de la commune d'Arques

Considérant que plusieurs avenants sont intervenus

Considérant que le dernier avenant, l'avenant 4, est venu étendre les locaux mis à disposition de l'établissement public de coopération culturelle « spectacle vivant de l'audomarois », qui se substitue à l'association de gestion du complexe culturel Daniel Balavoine, aux locaux administratifs au château Porion à compter du 1^{er} avril 2016

Considérant les modifications du périmètre des bâtiments mis à disposition par la CAPSO à l'EPCC et la création d'un pôle de musique actuelle / jazz au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental

Considérant qu'il est nécessaire que la commune d'Arques mette à disposition de la CAPSO les locaux administratifs laissés vacants par l'EPCC, ainsi que l'aile du Château Porion

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la convention

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE les modalités définies par l'avenant

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 5 à la convention fixant les modalités de reprise de gestion par la CAPSO à la ville d'Arques et tout document s'y afférent

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Francis PRED'HOMME



Fait à ARQUES
Le 15 avril 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 17 AVR 2024 et publication ou
notification le 17 AVR 2024

Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

Affiché le 17 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quinze Avril à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Huit Avril accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **24 présents**
- **2 absents non excusés**
- **2 absents excusés sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Madame Corinne REANT.

Monsieur Francis PRED'HOMME est nommé secrétaire de séance.

(Faint, mirrored text from the reverse side of the page, likely bleed-through from another document.)